

Berne, juin 2014

# Systeme tarifaire pour la r eadaptation stationnaire (ST Reha): avancement des travaux

## 1. Situation initiale

Le 18 ao t 2011, le Conseil d'administration de SwissDRG SA a approuv  le mandat du projet ST Reha. Le projet dispose donc, pour la r eadaptation stationnaire, d'un mandat formel pour toute la Suisse, pour poursuivre les travaux jusqu'  l' tablissement d'un syst me tarifaire li  aux prestations. Depuis, la situation a  volu  et nous tenons   vous informer de l'avancement du dossier.

### Exigences li es au projet ST Reha

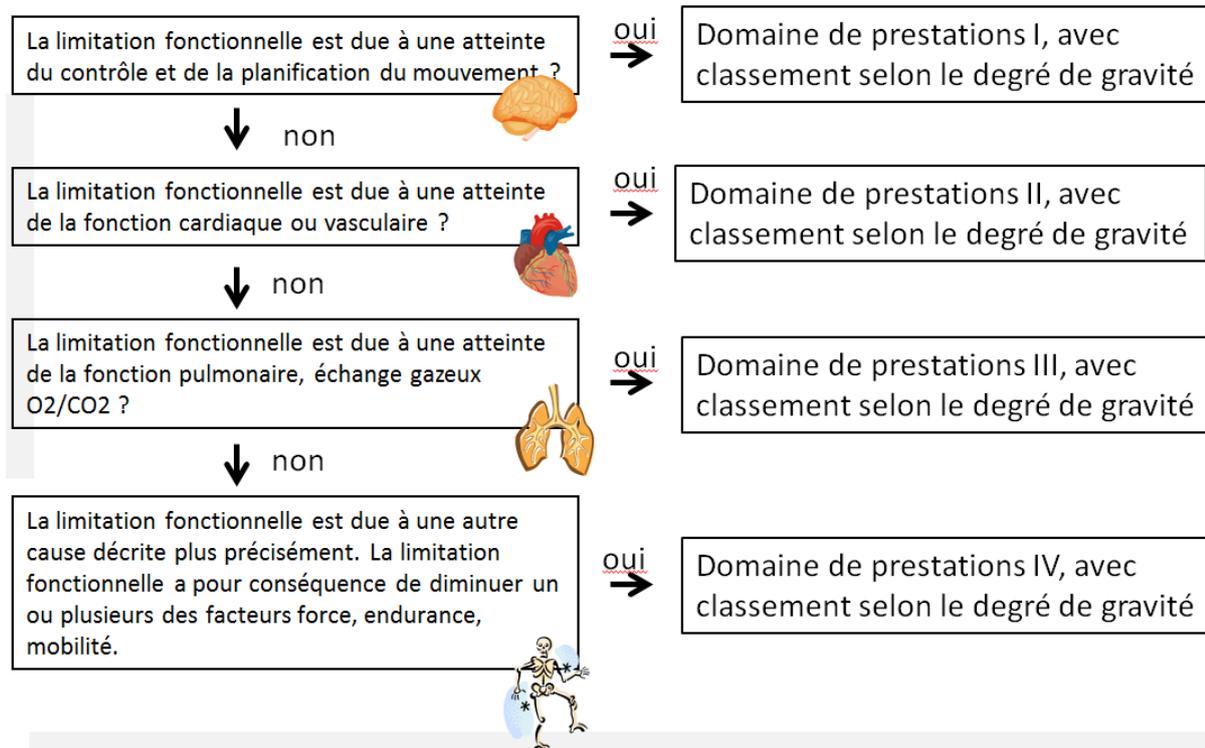
- La structure tarifaire est li e aux prestations.
- La structure tarifaire est simple et pratique.
- L'investissement demand  par le relev  de donn es est raisonnable.
- Le relev  des donn es sur les patients est bas  sur des instruments de mesure cliniquement  tablis.
- L' volution de la structure tarifaire est progressive, bas e sur les donn es et adapt e   des relev s de donn es garantis.

### R flexions sur la tarification pour la structure tarifaire

La structure tarifaire ST Reha est bas e sur la constitution de groupes homog nes de co ts et de prestations, refl tant de fa on forfaitaire le type et l'intensit  de la prestation. La constitution des groupes se fait selon les principes suivants:

- En r eadaptation, le traitement d pend principalement de l'**atteinte fonctionnelle**.
- La **nature de la prestation** d pend de l'atteinte fonctionnelle et des prestations de r eadaptation qu'elle appelle (actuellement quatre groupes de prestations). La constitution des groupes se fait en fonction de crit res d'homog nit   conomique et d'importance m dicale. Une autre distinction/diff renciation est envisageable et peut  tre introduite sur la base d'analyses de donn es au sens d'un syst me  volutif. La logique de classification d'un cas dans un groupe de prestations repose sur l'atteinte fonctionnelle du patient.
- L'**intensit  de la prestation** est d termin e par le degr  de gravit  de l'atteinte. Ce degr  de gravit  est relev  dans les diff rents groupes de prestations gr ce   divers instruments de mesure reconnus et si possible  tablis cliniquement. On a pu d montrer que ces instruments pouvaient  valuer de fa on fiable les co ts d'une prestation pour une p riode d'une semaine.

Le graphique ci-après montre la classification des cas suivant le système décrit de constitution de groupes.



Graphique 1: analyse des cas pour la classification dans un domaine de prestations

## 2. Situation actuelle

Ces deux dernières années, les hôpitaux de référence ont collecté des données pour deux domaines de prestations (sur le graphique 1, domaines de prestations I et IV). La liste des hôpitaux participants figure sur le site Web de SwissDRG SA:

[http://www.swissdrg.org/fr/07\\_casemix\\_office/Rehabilitation.asp?navid=55&fileSsi=/de/07\\_casemix\\_office/Rehabilitation.asp](http://www.swissdrg.org/fr/07_casemix_office/Rehabilitation.asp?navid=55&fileSsi=/de/07_casemix_office/Rehabilitation.asp)

Pour chaque cas, le relevé couvre trois types de données différents:

1. Les **données médico-administratives** des patients, qui sont déjà collectées obligatoirement par les hôpitaux pour la Statistique médicale de l'OFS (ligne MB).
2. Les **bilans hebdomadaires** des patients pour la classification dans PCS.
3. Les **coûts par cas** des patients.

Au premier trimestre 2014, les données ont été transférées à la Haute école zurichoise de sciences appliquées de Winterthour (ZHAW). La ZHAW est chargée du relevé des données et de l'analyse de ces dernières. La présentation des résultats est prévue pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2014.

Pour les deux autres domaines de prestations II + III du graphique 1, au 2<sup>e</sup> semestre 2013, des hôpitaux tests ont collecté des données sur les caractéristiques des patients, en procédant par échantillonnage. Ces données ont été analysées au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. Ensuite, à partir du 3<sup>e</sup> trimestre 2014, un relevé de données harmonisé pour tous les cas de réadaptation sera effectué.

### 3. Adaptations des directives sur les données 2014

Les anciennes directives sur les données (2012/2013) destinées aux hôpitaux de référence sont maintenues dans leurs principes.

En 2014, les hôpitaux de référence décrivent pour tous les cas 10 domaines de réadaptation, suivant les directives de classification DefReha<sup>®</sup>. Ces indications ne servent pas à classer mais contribuent à une analyse différenciée des données.

Le relevé ordinaire des données est complété par un relevé supplémentaire, avec des données qui ne figurent pas dans l'ensemble de données ordinaire et sont seulement collectées pour saisir de façon précise des prestations spécifiques. Il s'agit généralement de prestations onéreuses, ne relevant pas de la réadaptation, et devant être fournies en tant que traitement à long terme ou en tant que traitement de suivi, même pendant le séjour de réadaptation stationnaire (p. ex. médicaments coûteux).

**Les directives sur le relevé des données 2014 sont consultables sur le site Web de SwissDRG SA, rubrique Réadaptation.**

Lien:

[http://www.swissdrg.org/fr/07\\_casemix\\_office/Rehabilitation.asp?navid=55&fileSsi=/de/07\\_casemix\\_offi ce/Rehabilitation.asp](http://www.swissdrg.org/fr/07_casemix_office/Rehabilitation.asp?navid=55&fileSsi=/de/07_casemix_offi ce/Rehabilitation.asp)

Dans notre courrier du 7 mars 2013, nous avons attiré l'attention de tous les prestataires de la réadaptation stationnaire sur le fait que, conformément à l'art. 49, al. 2 de la LAMal, les données nécessaires au développement de la structure tarifaire devaient être fournies.

### 4. Suite de la procédure pour les nouveaux hôpitaux de référence

Les hôpitaux souhaitant être admis comme hôpitaux de référence pour le projet ST Reha sont priés de mettre en place le plus rapidement possible les conditions nécessaires, de façon à enregistrer les données conformément aux directives sur le relevé de données 2014 et à les mettre à disposition de la ZHAW d'ici fin avril 2015.

**Nous prions les hôpitaux qui souhaitent fournir les données spécifiées ci-dessus de demander un contrat de livraison de données à [markus.tschanz@hplus.ch](mailto:markus.tschanz@hplus.ch).**

**Pour pouvoir participer au projet, il faut que l'hôpital signe un contrat de livraison de données avec le service de la ZHAW en charge de la réception et de l'analyse des données.**

Vous trouverez tous les documents et directives nécessaires sur le site Web de SwissDRG SA, rubrique Réadaptation.

[http://www.swissdrg.org/fr/07\\_casemix\\_office/Rehabilitation.asp?navid=55&fileSsi=/de/07\\_casemix\\_offi ce/Rehabilitation.asp](http://www.swissdrg.org/fr/07_casemix_office/Rehabilitation.asp?navid=55&fileSsi=/de/07_casemix_offi ce/Rehabilitation.asp)

## 5. Programme et suite de la procédure pour l'ensemble du projet

Le programme des prochaines années a été adapté fin 2013 et adopté comme suit lors de la session de décembre du Conseil d'administration de SwissDRG SA:

- Décembre 2013: les documents adaptés (directives sur le relevé des données, version 0.9 pour 2014) sont disponibles.
- Mars 2014: livraison des données 2013 des hôpitaux de référence existants, livraison ultérieure des données sur les coûts d'ici avril 2014.
- 3<sup>e</sup> trimestre 2014: établissement de la structure tarifaire version 0.2 (sur la base des données 2012/2013) pour les domaines de prestations I et II.
- 2015: établissement de la structure tarifaire version 0.3 (sur la base des données du premier semestre 2014) pour les domaines de prestations I et II; établissement de la structure tarifaire 0.4 (sur la base des données du second semestre 2014) pour tous les domaines de prestations.
- 2016: établissement de la structure tarifaire version 1.0 pour tous les domaines de prestations.
- 2017: demande d'approbation de la structure tarifaire 1.0 par le Conseil fédéral; établissement de la structure tarifaire 2.0 par SwissDRG SA.
- 2018: application nationale de la structure tarifaire 1.0; établissement de la structure tarifaire 3.0.

Vous trouverez tous les documents et directives nécessaires sur le site Web de SwissDRG SA, rubrique Réadaptation.

[http://www.swissdrg.org/fr/07\\_casemix\\_office/Rehabilitation.asp?navid=55&fileSsi=/de/07\\_casemix\\_office/Rehabilitation.asp](http://www.swissdrg.org/fr/07_casemix_office/Rehabilitation.asp?navid=55&fileSsi=/de/07_casemix_office/Rehabilitation.asp)

Pour toute question, veuillez vous adresser au chef de projet:

Markus Tschanz, H+ Les Hôpitaux de Suisse, Chef de projet ST Reha,  
tél 031 335 11 24, [markus.tschanz@hplus.ch](mailto:markus.tschanz@hplus.ch)